



# LA VALEUR AJOUTEE DE L'AUDIT INTERNE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Kadiatou KONATE, Présidente  
de l'ACIAM

# CONTENU

Introduction

Définition de l'Audit interne

Prise en compte des spécificités du secteur public

Les apports de l'audit interne dans la gestion des finances publiques

Conclusion

# INTRODUCTION

## **Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide,**

- Gestion des financements par les structures nationales
- Alignement sur les normes et bonnes pratiques

D'où:

- ✓ Renforcement des dispositifs de gestion et de contrôles internes
- ✓ Finalité: Bon usage des ressources publiques

# DÉFINITION

- Activité **indépendante et objective** qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la **valeur ajoutée**.
- L'activité d'audit interne aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une **approche systématique et méthodique**, ses **processus de management des risques, de contrôle**, et de **gouvernement d'entreprise**, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

# 4 CATÉGORIES D'AUDIT OPÉRATIONNELS

Catégorie d'audit opérationnel	Définition
Régularité/ Conformité	comparer la règle et la réalité
Efficacité/Performance	Apprécier l'efficacité et l'efficience
Management	Observer les choix et les décisions, les comparer, les mesurer dans leurs conséquences et attirer l'attention sur les risques ou les incohérences
Stratégie	Apprécier la cohérence globale de l'ensemble des politiques et stratégies

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

## Au niveau international

□ Adaptation de la définition du contrôle interne aux spécificités du secteur public par l'INTOSAI (Norme GOV 9100)

« Le contrôle interne est un processus intégré mis en œuvre par les responsables et le personnel d'une organisation et **destiné à traiter les risques** et à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'organisation, des objectifs généraux suivants »:

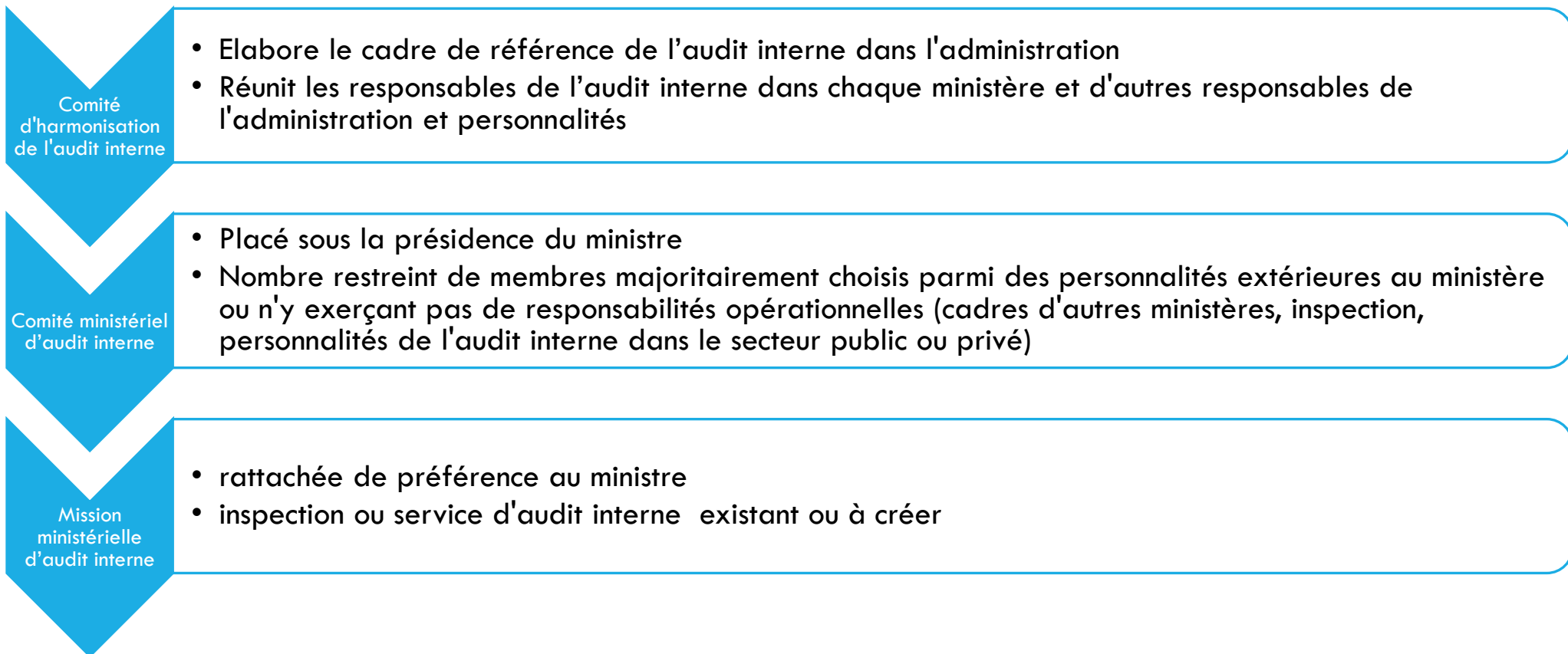
- exécution d'opérations ordonnées, **éthiques**, économiques, efficaces et efficaces;
- **respect des obligations de rendre compte;**
- conformité aux lois et réglementations en vigueur;
- **protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.**

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau international

- ❑ Transposition du CRIPP dans le secteur public français (décret n° **2011-775** du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration, circulaire 5540/SG du 30 juin 2011 instituant la création dans chaque ministère d'un comité d'audit)
- ❑ D'où la structuration suivante de l'audit interne

# STRUCTURATION DE L'AUDIT INTERNE DANS LE SECTEUR PUBLIC FRANÇAIS





# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau international

❑ Transposition des normes IIA par l'INTOSAI

A travers les normes:

- ❖ **La Norme GOV 9140 : audit interne, indépendance au sein du secteur public**
- ❖ **La norme GOV 9150 : Coordination et coopération entre les ISC et les auditeurs internes au sein du secteur public**

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau Sous-Régional (UEMOA)

2 directives abordent l'audit et le contrôle internes

❑ Directive 06/2009/cm/uemoa du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'uemoa ;

Article 13 de la DIRECTIVE :

« Sur la base des objectifs généraux fixés par le ministre sectoriel, le responsable de programme détermine les objectifs spécifiques, affecte les moyens et contrôle les résultats des services chargés de la mise en œuvre du programme.

Il s'assure du respect des dispositifs de contrôle interne et de contrôle de gestion . **Les modalités de mise en œuvre des contrôles budgétaires et comptables** prévus par la présente Directive ainsi que par la Directive portant règlement général sur la comptabilité publique **tiennent compte tant de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne que du contrôle de gestion pour chaque programme.** Sans préjudice de leurs missions de contrôle et de vérification de la régularité des opérations financières, les corps et institutions de contrôle, ainsi que la Cour des comptes, **contrôlent les résultats des programmes et en évaluent l'efficacité, l'économie et l'efficience.** »

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

**Conséquences** : L'action de l'État est désormais élaborée puis suivie dans le cadre des projets et des rapports annuels de performance qui **incluent des indicateurs d'efficacité, d'efficience** et de qualité du service public.

- Ce nouveau contexte orienté vers l'atteinte d'objectifs programmés est favorable au renforcement du contrôle et de l'audit internes.
- En outre, **la culture de la performance incite les administrations à mieux formaliser leur démarche de maîtrise des risques.**

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau sous régional (UEMOA)

Directive n°07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique.

**L'article 94 précise que « Les organes et corps de contrôle exercent leurs missions d'inspection, de vérification ou d'audit, conduisent leurs investigations et élaborent leurs rapports conformément aux normes internationales en vigueur. »**

Il s'agit des normes IIA, IFAC et INTOSAI

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

## Au niveau sous régional (UEMOA)

**Conséquences** : La structuration de l'audit interne dans les administrations de l'Etat est désormais bien engagée.

- Selon le GUIDE DIDACTIQUE DE LA DIRECTIVE N° 07/2009/CM/UEMOA DU 26 JUIN 2009 PORTANT REGLEMENT GENERAL SUR LA COMPTABILITE PUBLIQUE AU SEIN DE L'UEMOA (pages 95 et 96) « **cet article fixe les normes qui doivent accompagner l'exercice des contrôles internes** : ces normes sont les normes internationales en vigueur.
- L'exigence de qualité de ces contrôles **est donc la plus élevée.**
- **Cette qualité est demandée pour l'ensemble de l'opération de contrôle** :
  - les modalités de la mission de contrôle,
  - la méthode utilisée pour procéder aux recherches de renseignements,
  - et la forme et le contenu des rapports de contrôle.

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau national

- ❑ Stratégie nationale du contrôle interne
- ❑ Guide d'audit du secteur public
- ❑ Etude portant **fixation des critères et normes pour la mise en place d'un service d'audit interne au sein d'un département ministériel ou dans un service public, mars 2016**
- ❑ **Création du Bureau d'audit interne et d'appui conseil à la DNCF**

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau national

## ☐ Stratégie nationale du contrôle interne

Document de référence, elle fournit la direction stratégique et technique à la réforme du CI au Mali.

Avec sa vision : Un contrôle Interne performant, harmonisé, favorisant la bonne gouvernance et le service aux citoyens, elle comprend 4 objectifs stratégiques à savoir:

1. Responsabiliser les gestionnaires et sécuriser leur gestion,
2. Assurer la régularité et l'efficacité des opérations,
3. Garantir la fiabilité et l'intégrité de l'information publique;
4. Harmoniser et professionnaliser les pratiques de contrôle et d'audit

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau national

- Guide d'audit du secteur public



# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau national

- ❑ Etude portant **fixation des critères et normes pour la mise en place d'un service d'audit interne au sein d'un département ministériel ou dans un service public, mars 2016**

# PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

Au niveau national

- ❑ **Création du Bureau d'audit interne et d'appui conseil à la DNCF**

# VALEUR AJOUTÉE DE L'AUDIT INTERNE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Objectifs de contrôle (INTOSAI)	Catégorie d'audit	Valeur ajoutée
▪exécution d'opérations ordonnées, <b>éthiques</b> , économiques, efficaces et efficaces;	Conformité et performance	Confiance publique, utilité, atteinte des résultats et croissance économique
<b>respect des obligations de rendre compte;</b>	Conformité	Publication en temps opportun d'informations financières et non financières fiables
conformité aux lois et réglementations en vigueur;	Conformité	Respect des lois régissant les dépenses publiques, les traités internationaux, etc.

# VALEUR AJOUTEE DE L'AUDIT INTERNE DANS LE SECTEUR PUBLIC

Objectifs de contrôle (INTOSAI)	Catégorie d'audit	Valeur ajoutée
<b>protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.</b>	Performance	Contrôles intégrés dans chacune des activités se rapportant à la gestion des ressources de l'organisation, de leur acquisition jusqu'à leur utilisation ultime.

# CONCLUSION

- Créer au sein des administrations, les comités d'audit
- Inclure les services d'audit interne dans le système de coordination des structures de contrôle de l'Etat
- Procéder à l'évaluation des capacités et méthodes des structures de contrôle et d'audit interne
- Créer le corps des contrôleurs et auditeurs internes
- Établir des profils de compétences pour les contrôleurs, auditeurs et inspecteurs
- Élaborer un plan de carrière et un programme de formation continue pour les membres du corps
- Mettre en place un programme d'accès à une certification professionnelle reconnue internationalement en audit interne telle que CIA, CGAP (certificat en audit des organisations publiques)



**Merci de votre très aimable attention !**